

**CANADA  
VILLE DE POHÉNÉGAMOOK  
MRC DE TÉMISCOUATA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, MRC de Témiscouata, tenue le 01<sup>er</sup> mai 2017, à 20 h, en la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège n° 1 :	Denis Ouellet
Siège n° 2 :	Marcellin Lavoie
Siège n° 3 :	Robin Breton
Siège n° 4 :	Guylaine Cyr
Siège n° 5 :	Simon Bolduc
Siège n° 6 :	Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de Madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Marie-Claude Pinet, directrice générale  
Denise Pelletier, greffière

Assistance du public : 4 personnes

---

**2017.05.102 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour se définissant comme suit :

**A PROCÉDURES**

- Moment de réflexion : Aristodanse : spectacle 36<sup>e</sup> édition
- Mot de bienvenue : Économie eau potable
- 01 Ordre du jour - Adoption
- 02 Procès-verbaux d'avril 2017 - Adoption
- 03 Comptes d'avril 2017 - Adoption
- 04 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 05 Rapport financier au 30-04-2017 - Dépôt

**B AFFAIRES NOUVELLES**

- 06 Remise des trousseaux d'économie d'eau potable
- 07 Acquisition d'une parcelle de terrain de M. René Proulx
- 08 Arpentage – Mandat à Pelletier et Labrie (terrain de M. René Proulx)
- 09 Contrat notarié – Mandat à Côté Ouellet Thivierge (terrain de M. René Proulx)
- 10 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017
- 11 P.- 410 – Adoption : Règlement d'emprunt : Modernisation station pompage PP3
- 12 Corporation des fêtes du 100<sup>e</sup> : Appui au projet : En mémoire du 100<sup>e</sup>
- 13 OMHP – Acceptation des états financiers 2016
- 14 Embauche – Journaliers (2)
- 15 Embauche – Agent(e) de sensibilisation à l'environnement
- 16 Boissonneault, Sciences, eaux et environnement – Offre de service
- 17 Brigade incendie – Politique des relations de travail et échelles salariales - Adoption
- 18 Mises en demeure – Ponceau A-5 (*Gervais Dubé inc., Englobe, Éric Bélanger de Norda Stelo*)
- 19 Résolution d'appui au projet régional «un jardin pour demain» : mobilisation, ressources en animation
- 20 Sinistre 21-07-2015 – Demande d'aide financière
- 21 Engagement M. Luc Babin, ingénieur spécialisé (ponceau A-5)
- 22 Offre de services RTCOMM inc. (banque de 50 heures)
- 23 Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local / Projet route Alphonse-Lévesque – Autorisation signature du protocole d'entente de contribution financière
- 24 Acceptation d'une convention pour l'implantation d'une borne électrique
- 25 Motion de félicitations – École St-David « St-David en pleine conscience »
- 26 Accessoires pour Chevrolet Silverado 2017
- 27 Aides financières aux organismes de loisirs : Ballon sur glace Témiscouata / Tae Kwon Do
- 28 RTCOMM inc. – Formation professionnelle : « Relations avec les médias »

- 29      Packington – Demande d'appui projet de surface sportive modulaire  
Période de questions  
30      Levée de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :**      Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :**              Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.103      PROCÈS-VERBAUX AVRIL 2017 - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 du chapitre C-19, L.R.Q. 1977, le greffier est dispensé d'en faire la lecture, à savoir :

- séance régulière – 03 avril 2017
- séance extraordinaire – 11 avril 2017

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :**      Raymond Gagné  
**APPUYÉ PAR :**              Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** les procès-verbaux identifiés à la présente son approuvés tel que déposés.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.104      COMPTES D'AVRIL 2017 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des achats 2017 (liste comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le journal des déboursés du F.A.B. a été déposé à tous les élus par la greffière ;

**CONSIDÉRANT** l'étude du dossier par les élus municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :**      Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :**              Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** le Conseil municipal :

**A      Journal des achats 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2017 (liste des comptes fournisseurs), datée du 30-04-2017, au montant de cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt et quarante-deux (**186 580.42 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**B      Journal des déboursés 2017 (ville)**

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution (# 2017.01.06) d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés du F.A.B., daté du 30-04-2017, au montant de quatre-vingt-deux mille quarante-huit dollars et soixante-deux (**82 048.62 \$** → paiements : par **dépôt direct, 923.62 \$**, par **AccèsD, 69 710.74 \$** et par **chèque : 11 414.26 \$**) et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**C** Retire le paiement de la facture de Servlinks au montant de 241.45 \$ ;

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.105 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT** les obligations décrétées par le règlement P.-284 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose au Conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois d'avril 2017.

---

**2017.05.106 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF – DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au Conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant ;

**PAR CONSÉQUENT**, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif s'étendant du 01-01-2017 au 30-04-2017 ainsi qu'un rapport comparatif avec l'année 2016.

---

**2017.05.107 CONCOURS : GAGNER L'UNE DES TROUSSES D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

Le 6 avril dernier, le concours a été publié sur la page Facebook de la Ville. La population de Pohénégamook était invitée à écrire un commentaire dans le «post» du concours en y écrivant un geste que le participant poserait pour économiser l'eau potable ;

Les gagnants sont : Nancy Bouchard, Kate Denis, Carolanne Cyr, Vanessa Dumont, Luc et Diane Pelletier-Comeau, Lisa-Marie Pouliot, Johanne Comeau, Jean Noël, Caroline Sirois, Nancy Patenaude, Catherine Marquis, Micheline Lavoie, Yvette Noël, Jane Breton, Jean-Claude Pinet, Line Pelletier, Dean Thériault et Nancy Blier.

Le Conseil municipal tient à féliciter ces ambassadeurs pour leur soutien à l'économie de cette précieuse ressource.

D'autres trousseaux seront remises par tirage au cours de différentes activités.

Aucune personne gagnante n'est présente dans la salle ; la Ville acheminera aux gagnants(es) lesdites trousseaux.

---

**2017.05.108 OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LA MODERNISATION DE LA STATION PP3**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de modernisation seront réalisés à la station PP3 au cours de l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit acquérir une parcelle de terrain et une servitude temporaire de travail sur le lot 81, rang 2, canton Estcourt ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc

**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet

**ET RÉSOLU**

**A.- QUE** la Ville acquiert une parcelle de terrain de 375 pieds carrés (15' X 25') sur la propriété de Monsieur René Proulx. Un plan d'arpentage et certificat de piquetage seront préparés par la firme Pelletier et Labrie ;

**B.- QUE** Monsieur René Proulx consent également à accorder une servitude temporaire de travail de 25'X 50' pieds pour permettre la réalisation desdits travaux et que l'espace visée par la servitude temporaire sera remise au propriétaire dans son état initial à la fin des travaux ;

**C.- QUE** la Ville autorise la signature d'un contrat notarié au montant de 300 \$ (taxes en sus) pour l'achat de la parcelle de terrain décrite ci-haut et que Mesdames Marie-Claude Pinet et Louise Labonté, sont autorisées à signer le contrat notarié pour et au nom de la Ville de Pohénégamook.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.109 ARPENTAGE STATION PP3 – MANDAT À PELLETIER ET LABRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons procéder à la délimitation du terrain à acquérir par la Ville ;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de M. André Pelletier, de la firme d'arpentage Pelletier et Labrie, AG, pour la préparation du certificat de piquetage et la délimitation du terrain ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville retient les services de Pelletier et Labrie AG, pour délimiter l'emprise du terrain à acquérir par la Ville ;

**QUE** les travaux devront être complétés à la fin du mois de mai 2017 ;

**QUE** les crédits nécessaires pour un montant maximal de 2 100 \$ (plus taxes) soient puisés à la TECQ 2014-2018.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.110 ACHAT DE TERRAIN STATION PP3 – MANDAT À COTÉ OUELLET THIVIERGE, NOTAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville mandate M. Denis Côté, notaire de la firme Côté Ouellet Thivierge, afin de procéder au contrat notarié de l'achat de la parcelle de terrain, selon la description technique de l'arpenteur de Pelletier et Labrie, minute 8891 ;

**QUE** le prix de la transaction avec Monsieur René Proulx soit fixé à 300 \$ (plus taxes applicables) ;

**QUE** Mesdames Marie-Claude Pinet, directrice générale et Louise Labonté, mairesse, soient autorisées à signer la présente transaction pour et au nom de la Ville de Pohénégamook ;

**QUE** les crédits nécessaires à ces fins pour un montant maximal de 1 300 \$ plus taxes (300 \$ : achat + 916.35 \$ : frais de notaire) soient puisés à la TECQ 2014-2018.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.111 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème «7 astuces pour se recharger» ;

**CONSIDÉRANT QUE** les 7 astuces sont des solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive à la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- en invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne sur <http://smq-bsl.org>
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**PAR CONSÉQUENT,**

Je, Louise Labonté, mairesse de Pohénégamook, proclame la présente semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017, Semaine de la santé mentale dans la Ville de Pohénégamook et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions, à reconnaître les bénéfices des «7 astuces» pour se recharger.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.112 P.-410 – ADOPTION : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA MODERNISATION DE LA STATION DE POMPAGE PP3**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été présenté à la séance du 03 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**D'adopter** le règlement P.-410 décrétant une dépense et un emprunt de 346 866 \$ pour permettre les travaux de réfection du poste de pompage PP3.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.113 CORPORATION DES FÊTES DU 100<sup>E</sup> : APPUI AU PROJET «EN MÉMOIRE DU 100<sup>E</sup>» PAR L'EMBELLISSMENT DU MILIEU ET L'IMPLANTATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des Fêtes du 100<sup>e</sup> de Sully a présenté un projet intitulé : «En mémoire du 100<sup>e</sup> » avec l'implantation de projets de développement, tels que : jardin communautaire, embellissement du milieu et par des capsules de mémoires vivantes des citoyens de Pohénégamook ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet a été déposé à la Politique de soutien aux projets structurants ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville donne son appui au projet « En mémoire du 100<sup>e</sup> » et demande à la MRC de Témiscouata de fournir l'aide financière liée à un projet de développement local, soit une aide financière au Fonds de développement du territoire d'un montant de 7 300 \$.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.114 OMHP – ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook a été vérifié par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, et qu'une copie a été déposée à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook a adopté, par la résolution 2017.04.17, lesdits états financiers 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a versé à titre de contribution 2016, un montant de 37 379.50 \$ incluant la contribution de 1 227.50 \$ pour la participation à Accès-logis ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a versé en 2016, 12 516.10 \$ comme quote-part aux Habitations St-Vallier ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour balancer les écritures comptables au rapport financier 2016, l'OMHP versera à la Ville un montant de 584.00 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la municipalité accepte le rapport financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Pohénégamook ;

**QUE** la Ville recevra un ajustement de 584.00 \$ (loyers modiques : à recevoir + 762.00 \$/supplément loyer : à payer - 178.00 \$) pour balancer les états financiers de l'année 2016.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

*Note : Simon Bolduc se retire de la discussion pour l'adoption du prochain projet de résolution.*

#### **2017.05.115 EMBAUCHE DE DEUX JOURNALIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées le 6 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet  
**APPUYÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**A QUE** la Ville retient les services de Monsieur Rino Lapointe pour occuper un poste de journalier saisonnier permanent ;

**B QUE** la Ville retient les services de Monsieur Mathieu Chabot pour occuper un poste de journalier saisonnier surnuméraire ;

**C QUE** le salaire de chacun des salariés soit défini selon l'échelle salariale de la convention collective des employés syndiqués : classe 1, échelon 1 ;

**D QUE** les deux employés seront à l'emploi de la Ville à compter du 8 mai 2017.

**- ADOPTÉE -**

---

#### **2017.05.116 EMBAUCHE – AGENT(E) DE SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont été réalisées le 6 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville retient les services de Madame Rosalie Morin-Nadeau en tant que stagiaire au poste d'agente de sensibilisation à l'environnement pour une durée de 11 semaines ;

**QUE** le salaire soit établi à 11.75 \$ / h et qu'elle commencera son travail à compter du 22 mai 2017 ;

**QUE** Madame Rosalie Morin-Nadeau est éligible à une aide financière d'Emploi Été Canada.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.117 BOISSONNEAULT, SCIENCES, EAUX ET ENVIRONNEMENT – OFFRE DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue de Monsieur Yan Boissonneault en date du 12 avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** deux volets ont été ciblés ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés sont les suivants :

- Inventaire des bandes riveraines ;
- Inventaire des problématiques d'érosion en rive et sur les terrains riverains ;
- Inventaire des problématiques agricoles dans le bassin versant ;
- Suivi des données et tâches de l'étudiant ;
- Mise à jour du portrait et diagnostic du lac et de son bassin versant ;
- Accompagnement d'un stagiaire dans le processus de 2017 ;

<b>Volets</b>	<b>Description</b>	<b>Coûts</b>	<b>Échéancier</b>
1.- Encadrement scientifique et technique d'un stagiaire à l'été 2017	Formation de 2 jours de l'étudiant (stagiaire) et encadrement, réalisation de fiches terrain et du guide de l'étudiant et suivi en cours de mandat	2 500 \$	mai à août 2017
2a) Mise à jour du portrait et diagnostic - environnement du lac et de son bassin versant	Données qualité de l'eau du lac (RSVL), des plages et marinas, des principaux cours d'eau, calcul indices, interprétation données obtenues par la ville et mise à jour dans le rapport	2 000 \$	août 2017 à février 2018
2b) Rédaction portrait et diagnostic, frais de gestion et d'administration	incluant hébergement et frais de déplacement du consultant	3 100 \$	Janvier à mai 2018 livrable en mai 2018
<b>Total</b>		<b>7 600 \$</b>	
<b>Total (taxes incluses)</b>		<b>8 738 \$</b>	

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts de 8 738 \$ seront versés selon les modalités suivantes :

- 30 % suite à la formation de l'étudiant, volet 1 : 2 621.40 \$ (mai-juin 2017)
- 30 % suite à la mise à jour du volet 2a : 2 621.40 \$ (automne 2017- hiver 2018)
- 40 % lors du dépôt du livrable, volet 2b : 3 495.20 \$ (mai 2018)

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Denis Ouellet

**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc

**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville engage M. Yan Boissonneault au prix de 8 738 \$ (taxes incluses) ;

**QUE** l'engagement de crédits à ces fins sera puisé au poste 02 470 00 411.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.118 BRIGADE INCENDIE – POLITIQUE DES RELATIONS DE TRAVAIL ET ÉCHELLES SALARIALES - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** la politique des relations de travail et d'échelons salariales des pompiers volontaires à la Ville de Pohénégamook est échue depuis le 31-12-2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des ressources humaines a travaillé à la définition de nouvelles conditions de travail pour son service de sécurité incendie de 2016 à 2019 inclusivement ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de ce service essentiel à la Ville de Pohénégamook ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire appliquer la norme de maintien à l'emploi de la Loi sur la sécurité incendie du Québec en ce qui concerne le nombre de pratiques annuelles, soit : 24 heures d'entraînement minimum par année ;

**CONSIDÉRANT** la référence du schéma de couverture de risques de la MRC du Témiscouata ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Raymond Gagné  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook adopte sa nouvelle politique salariale et conditions de travail du service de sécurité incendie pour les années 2016 à 2019 tel que déposée ;

**QU'**advenant qu'un budget supplémentaire soit nécessaire au cours de l'année 2017, des transferts seront effectués à partir du surplus accumulé non affecté.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.119 PONCEAU A5 - MISES EN DEMEURE ADRESSÉES À :NORDA STELO / ENGLOBE / GERVAIS DUBÉ INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de construction de cette infrastructure ont été réalisés à l'automne 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a constaté l'affaissement et l'érosion du ponceau A5 sur le chemin de la Tête-du-Lac, le 10 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 12 avril 2017, la Ville a fait parvenir un avis d'intention aux parties impliquées dans la conception, la surveillance et la construction de cette infrastructure ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville transmette aux trois parties impliquées une lettre de mise en demeure afin de refaire à leurs frais l'infrastructure du ponceau A5 ;

**QU'**un échéancier des travaux correctifs devra être déposé à la Ville dans un délai de 48 heures.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.120 APPUI AU PROJET RÉGIONAL «UN JARDIN POUR DEMAIN» MOBILISATION DES RESSOURCES EN ANIMATION**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des actions pour de saines habitudes de vie, que Re-Source Familles, la Maison des jeunes de Cabano, ainsi que d'autres partenaires du milieu, en collaboration avec la MRC de Témiscouata et la Direction de la Santé publique du CISSS, travaillent à mettre en place des jardins collectifs sous le thème : «*Un jardin pour demain*» dans toutes les municipalités du Témiscouata ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permettra d'engager des fonds et des actions pour mettre en place des jardins collectifs ou de bonifier ceux déjà existants ;



**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont appelées à être partenaires avec d'autres organismes, écoles, Carrefour Jeunesse Emploi, CPE, etc. ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook :

- appuie le projet de jardins collectifs ;
- accepte de participer dans le cas où des besoins se font sentir à Ville de Pohénégamook, soit par le prêt de machinerie, de main d'œuvre, toujours selon les besoins et en fonction des disponibilités.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.121      RÉSOLUTION DE LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK DEMANDANT L'AIDE FINANCIÈRE ATTENDUE EN LIEN AVEC LE SINISTRE DU 21 JUILLET 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes ayant engendré des coûts de plus de 5 millions à la charge de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'À** travers les différents sinistres connus sur le territoire, la Ville de Pohénégamook a procédé à l'amélioration des infrastructures atteintes en surdimensionnant plusieurs d'entre elles et ce, aux frais des citoyens puisque la Sécurité civile ne couvre que les frais de remplacement tel que l'existant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a reçu le 21 juillet 2015 des pluies diluviennes localisées et non répertoriées de l'ordre de 100 mm en moins de 24 heures, dont environ 50 mm entre midi et 13 h, causant des ruptures de routes et l'inondation de plusieurs propriétés provoquant l'évacuation de plus de 75 résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** les pluies abondantes ont causé de lourds dommages sur les terrains et les résidences privés, de même qu'au niveau des infrastructures municipales entraînant de nombreuses fermetures de routes, la démolition et le déplacement de résidences privées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a procédé à l'élaboration d'une étude hydrologique pour l'ensemble des bassins versants du secteur sinistré, tout en assurant son entière collaboration auprès des experts mandatés par la Sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les intervenants, autant de niveau politique que fonctionnaire, se sont prononcés en faveur d'un rétablissement axé sur la consolidation et l'approche durable afin d'éviter qu'un autre évènement semblable se reproduise ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a procédé aux travaux de réfection dans le cadre de son rétablissement de façon conforme et en tout respect des recommandations formulées par les différents ministères et celles mentionnées dans l'étude produite ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection dans le cadre des phases de rétablissement se chiffrent actuellement à 3 436 800\$, coûts pour lesquels la Ville a reçu une maigre contribution de 1 128 084\$ de la part de la Sécurité civile en tant qu'aide de dernier recours, ce qui représente environ 30 % de la facture ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook a formulé, à plusieurs reprises, des demandes d'aides financières de premier recours auprès de plusieurs ministères et ce, dès le début du rétablissement, ce qui a résulté en une fin de non-recevoir ;

**CONSIDÉRANT QUE** nonobstant l'obtention de réponses positives relatives à l'aide financière demandée, le MAMOT s'est opposé à l'autorisation du premier règlement d'emprunt servant à couvrir les frais relatifs aux travaux d'urgence permettant d'assurer la sécurité des citoyens et la réouverture de la circulation dans les rues de la ville, décrétant que les travaux avaient débuté avant l'obtention dudit règlement. Cette situation causant de grandes incertitudes auprès des administrateurs de la ville en ce qui a trait à la situation de précarité dans laquelle était plongée la municipalité et ce, pendant les 6 mois de pourparlers avec les représentants du MAMOT avant de finalement obtenir l'autorisation d'emprunter. Cette situation représente un non-sens et témoigne des grandes dysfonctions de l'appareil gouvernemental ;

**CONSIDÉRANT QUE** près de deux ans après le sinistre, le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015, atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables et ce, malgré toutes les démarches et les rencontres politiques entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville en attendant l'aide gouvernementale atteignent maintenant plus de 25 000\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social tout en ayant aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il l'a assurée des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Pohénégamook, par manque de moyens financiers, ne peut entamer d'importantes démarches afin de procéder à la planification et la conception d'infrastructures visant à aménager les bassins versants afin d'optimiser la gestion de l'écoulement de l'eau aux abords de ceux-ci ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Ville de Pohénégamook demande au gouvernement du Québec :

**DE** respecter ses engagements et de solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité ;

**DE** garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade nos infrastructures et mine ainsi nos efforts de développement social et économique ;

**DE** soutenir la Ville dans ses efforts de développement socio-économique en supportant les projets mis de l'avant.

**- ADOPTÉE -**

---

**2017.05.122 ENGAGEMENT DE M. LUC BABIN, CONSULTANT INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le ponceau A-5, installé à l'automne 2016, a été endommagé lors des récentes crues printanières ;

**CONSIDÉRANT QU'**une expertise doit être réalisée ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par M. Luc Babin, ingénieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat consistera à :

- visiter et inspecter les lieux ;
- établir les documents contractuels relatifs à la conception et à la réalisation des travaux de mise en place du ponceau ;
- étudier le rapport géotechnique et les visites au chantier ainsi que tout rapport en lien avec le ponceau endommagé sur le chemin de la Tête-du-Lac ;
- étudier les diverses expertises produites relativement aux dommages ;
- étudier les documents et/ou photographies fournis par la Ville de Pohénégamook ;
- produire un rapport d'expertise sur la cause des dommages ;
- 

**CONSIDÉRANT QUE** les honoraires pour réaliser ce travail sont évalués 4 747 \$ plus les taxes

applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville engage Monsieur Luc Babin afin de réaliser les mandats ci-haut définis ;

**QU'**un engagement de crédits au montant de 5 457.86 \$ soit puisé au règlement P.-402.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.123 RTCOMM INC. – OFFRE DE SERVICE**

**II EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Denis Ouellet  
**ET RÉSOLU**

**QU'**une banque d'heures additionnelle de 50 heures soit allouée à la compagnie RTComm au coût de 11 250 \$ plus les taxes applicables ;

**QUE** cet engagement de crédits soit puisé au règlement P.-400.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.124 PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉFECTION ROUTE ALPHONSE-LÉVESQUE / AUTORISATION DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu la confirmation d'une aide financière maximale de 214 085 \$ pour la réalisation des travaux d'amélioration de la route Alphonse-Lévesque ;

**CONSIDÉRANT** le projet de protocole déposé, en date du 24 avril 2017, par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Laurent Lessard;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville entérine le protocole d'entente et autorise Madame Louise Labonté, mairesse, à le signer pour et au nom de la Ville de Pohénégamook ;

**QUE** celui-ci soit acheminé à Monsieur Éric Breton, directeur du Soutien aux opérations au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 700, boulevard René-Lévesque Est, 22<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5H1.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.125 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a déposé une demande d'aide financière en vertu des Fonds des projets spéciaux de la MRC pour l'implantation d'une borne de recharge électrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'engage à verser à la municipalité, la somme maximale de 4 278.50 \$ afin d'acheter une borne de 240 V SmartTwo affiliée au circuit électrique d'Hydro-Québec ;

**CONSIDÉRANT** les obligations de la municipalité définies au protocole d'entente :

- Prendre entente avec Hydro-Québec afin d'acquérir une borne SmartTwo affiliée au Circuit électrique;
- Réserver et identifier adéquatement un espace de stationnement convenable et accessible au public pour accueillir une borne de recharge de 240 V ;
- Procéder aux travaux d'aménagement de l'espace de stationnement et d'installation de la borne, payer les frais d'installation et respecter l'échéancier de réalisation ;
- Entretenir la borne et veiller à son bon fonctionnement en tout temps ;
- Entretenir le stationnement où sera situé la borne pour permettre au public d'y avoir accès tout au long de l'année ;
- S'occuper de l'administration générale de la borne ;
- Payer les frais récurrent de gestion et de télécommunication s'élevant à un montant de 220 \$ annuellement et payer 15 % des frais de recharge ;
- Demeurer propriétaire de la borne de recharge pour toute la durée des présentes et conformément aux exigences d'Hydro-Québec ;
- Transmettre sur demande les statistiques d'utilisation de la borne ;
- Facturer les clients au montant de 2.50 \$/recharge conformément à ce qui est proposé par Hydro-Québec.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville autorise Mesdames Louise Labonté, mairesse et Marie-Claude Pinet, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec la MRC de Témiscouata ;

**QUE** la Ville engage un montant maximal de 4 500 \$ à partir de son surplus accumulé non affecté pour les frais liés à l'installation dudit équipement sur le terrain.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2017.05.126 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE ST-DAVID « ST-DAVID EN PLEINE CONSCIENCE »**

**CONSIDÉRANT QUE** c'est dans le cadre d'un appel de projets que l'école Saint-David de Pohénégamook a posé sa candidature auprès de la campagne « Prof, ma fierté ! » en vantant les mérites de la pratique de la pleine conscience ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette campagne a pour but de valoriser la profession enseignante et le travail des équipes-écoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Saint-David, élèves et enseignants, ont passé sous les projecteurs le 14 mars dernier en démontrant leur quotidien par diverses approches facilitant la gestion des classes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**APPUYÉ PAR :** Raymond Gagné  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook félicite chaleureusement toute l'équipe enseignante de l'école Saint-David, pour la participation à la tournée « Prof, ma fierté ! ».

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2017.05.127 ACCESSOIRES – CHEVROLET SILVERADO 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion a été livré le 25 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** différents accessoires doivent être installés sur le véhicule :

Équipement	Coûts \$ (taxes incluses)
Radio mobile + installation	1 000.00 \$
Logo de la ville	800.00 \$
Housse de protection pour les sièges	300.00 \$
Protection de la caisse avec des fausses ailes installées par GM	213.57 \$
Déflecteur de capot	168.75 \$
Renfort sur la cabine moulée afin de recevoir barre de signalisation	250.00 \$
<b>Total</b>	<b>2 632.32 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Marcellin Lavoie  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville autorise Monsieur Philippe Marin a procédé à l'installation des accessoires additionnels ainsi qu'aux frais d'immatriculation sur le véhicule Chevrolet Siverado 2 500 – 2017 ;

**QUE** la Ville autorise un engagement financier maximal de 2 632.32 \$ (VEH 1000008) ;

**QUE** cet engagement de crédits soit puisé au fonds de roulement sur une période de cinq ans avec un premier remboursement applicable en l'année 2018.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2017.05.128 SUBVENTIONS AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes financières ont été déposées à la Ville ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'attribution ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville octroie aux organismes suivants les aides financières 2017 :

Organismes	Classification	Montants alloués
Tae Kwon Do	associé	300 \$ (20 \$ X 15 participants)
Ballon sur glace Témis	associé	60 \$ (30 \$ X 2 participants)

**QUE** les engagements financiers soient puisés au poste 02 701 20 970.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

**2017.05.129 FORMATION PROFESSIONNELLE – «RELATIONS AVEC LES MÉDIAS»**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par la compagnie RTCOMM inc. ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois participants pourront suivre la formation professionnelle «Relations avec les médias» ;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation comprend tous les frais de préparation des ateliers, les personnes ressources, le matériel didactique, la logistique ainsi que le matériel de suivi remis aux participants ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**APPUYÉ PAR :** Simon Bolduc  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville accorde le mandat à RTCOMM inc. pour une formation d'une journée, au coût de 2 100\$ plus les taxes applicables ;

**QUE** la Ville autorise la directrice générale, Madame Marie-Claude Pinet, à signer une entente avec la compagnie RTCOMM inc. pour et au nom de la Ville de Pohénégamook ;

**QU'**un transfert budgétaire au montant de 2 205 \$ sera réalisé à partir du poste 02 230 00 516 au poste 02 230 00 454 / formation.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**2017.05.130 MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON – DEMANDE D'APPUI AU PROJET DE SURFACE SPORTIVE MODULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des Loisirs de Packington, en collaboration avec la municipalité, projette l'implantation d'une surface sportive modulaire en tuile de polypropylène pour favoriser la pratique du Dek Hockey et le Futsal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Packington possède une patinoire couverte et une surface de jeux qui répond aux normes de ces sports ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de subvention sera présentée au Fonds de développement du territoire pour obtenir une aide financière dans l'enveloppe régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Packington demande aux municipalités du Témiscouata un appui moral pour la réalisation dudit projet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Simon Bolduc  
**APPUYÉ PAR :** Guylaine Cyr  
**ET RÉSOLU**

**QUE** la Ville de Pohénégamook accorde son appui moral au projet de surface sportive modulaire proposé par la municipalité de Packington.

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS : 21 H 25 À 21 H 35**

---

**2017.05.131 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** les points de l'ordre du jour sont terminés à 21 h 35 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**II EST PROPOSÉ PAR :** Robin Breton  
**ET RÉSOLU**

**QUE** ce Conseil lève la présente assemblée.

*Le 10 mai 2017, à 20 h, il y aura une séance d'information publique sur tout ce qui a entouré le sinistre du 21 juillet 2015. Elle se tiendra à la salle Léon-Desjardins.*

**- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -**

---

\_\_\_\_\_  
Louise Labonté, mairesse

\_\_\_\_\_  
Denise Pelletier, greffière

---

